MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO: 2023-335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-208.**

1. **PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 5 décembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : 2023-335 modifiant le règlement numéro 2007-208.

   Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : https://www.saintedouard.ca/reglements-1 ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 14e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D'AFFICHAGE

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 14 jour du mois de décembre deux mille vingt-trois, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 14 décembre 2023.

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière